



*Mission Permanente de la République du Burundi  
auprès de l'Office des Nations Unies  
et des autres Organisations Internationales*

*1, Fipilerstrasse - 3015 Berne  
Tél. (031) 32 51 30 - 32 51 41  
Télex 912 583*

DECLARATION DE MONSIEUR MUYOVU GREGOIRE, CHARGE D'AFFAIRES A.I.  
( MISSION PERMANENTE DU BURUNDI AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS  
UNIES A GENEVE ), DEVANT LA 45EME SESSION DE LA COMMISSION DES  
DROITS DE L'HOMME ( GENEVE, DU 30 JANVIER AU 10 MARS 1989 )

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de me joindre aux autres délégations qui se sont exprimées avant moi pour vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette session. Cette élection témoigne, en n'en point douter, de la confiance placée en vous par cette auguste assemblée. Ma délégation est convaincue que sous votre présidence, la Commission des Droits de l'Homme fera un pas de plus dans ses efforts tendant à bâtir un monde meilleur basé sur le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Monsieur le Président,

Honorables délégués,

Mon intervention se veut une information destinée à l'honorable assistance sur la situation des droits de l'homme au Burundi en rapport avec le point 12,b de l'ordre du jour ( " étude des situations qui semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme " ).

.../...

Ce faisant, je ferai tomber certains clichés tenaces qui veulent que le Burundi soit un pays déchiré par des guerres tribales intermittentes, et dont le Gouvernement bafouerait les droits de l'homme les plus élémentaires.

Je pense ici notamment à la déclaration faite le 14 Février par la délégation du Mouvement International pour la Fraternité entre les Races et les Peuples, dont le contenu est dénué de tout fondement.

Je voudrais par la même occasion fustiger les colporteurs de fausses nouvelles qui se disent spécialistes du Burundi alors qu'ils sont probablement sympathisants de la division entre Burundais, soit par mauvaise foi, soit par ignorance.

Le Burundi s'insurge vivement contre les pratiques de certaines organisations non gouvernementales en mal de sensationnel, qui saisissent à tort et à travers la Commission des Droits de l'Homme sur base d'informations de seconde main peu dignes de foi, sans avoir au préalable pris la peine de vérifier leurs informations sur le terrain.

Il est vrai que le Burundi a été ces derniers mois sous les feux de l'actualité - il aurait aimé s'en passer, car la raison de cette campagne médiatique menée tambour battant n'était qu'une tragédie humaine.

L'on n'oubliera pas cependant que le peuple burundais vivait en état de grâce depuis le 3 Septembre 1987, date à laquelle la IIème République était renversée et que voyait le jour la IIIème République dirigée par le Major Pierre BUYOYA.

Parmi les multiples raisons du changement figurait le souci de mieux respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales du citoyen, d'instaurer la justice sociale pour tous, ainsi qu'une véritable démocratie, et d'assurer le développement économique du Burundi.

Les maîtres-mots de la politique de la nouvelle équipe au pouvoir étaient, et sont toujours, le dialogue et la concertation.

Le Président BUYOYA a pris résolument pour cheval de bataille le respect des droits de l'homme, la protection de la personne humaine dans son intégrité physique et morale, ainsi que dans ses biens.

Dès les premières heures de la proclamation de la IIIème République, tous les prisonniers arbitrairement détenus, parmi lesquels figuraient des prisonniers d'opinion, furent libérés, et une amnistie a été décrétée en faveur d'autres prisonniers de droit commun.

Le peuple burundais a recouvré progressivement ses droits et ses libertés fondamentales, notamment la liberté de s'exprimer et de pratiquer le culte de son choix. Le dialogue entre l'Etat et les différentes confessions religieuses présentes au Burundi a été retrouvé, et le conflit aigu qui opposait l'Eglise et l'Etat sous la IIème République a été résolu.

La justice sociale aura été une constante préoccupation dans toutes les actions entreprises par le Gouvernement de la IIIème République, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

D'autre part, des efforts considérables et soutenus ont été consentis dans le sens de consolider l'unité nationale, bien avant les tristes événements du mois d'Août dernier. C'est ainsi que des actions concrètes avaient déjà été opérées, notamment à l'occasion de diverses nominations aux postes de responsabilité dans tous les domaines de la vie nationale.

Contrairement aux dirigeants des régimes précédents qui en avaient fait un sujet tabou, le Président BUYOYA n'a cessé de déclarer que la IIIème République considérait le

problème ethnique comme une préoccupation à laquelle il convenait de trouver une solution juste et durable.

Par la suite, Il a pris une série d'initiatives politiques et administratives démontrant la détermination du Régime à prendre le problème en compte, et à ouvrir le dialogue qui manquait en la matière.

Ce déblocage de la question ethnique était une révolution en soi pour quiconque avait observé la politique qui prévalait auparavant. Pour la première fois, un régime burundais a décidé de s'attaquer de front à ce problème important.

Pour la IIIème République, dont le dialogue, la concertation et la transparence constituent le mode de gouvernement, le problème ethnique devait trouver sa solution dans le contexte d'un débat démocratique et pacifique.

Le peuple burundais allait célébrer dans l'allégresse le premier anniversaire de l'avènement de la IIIème République lorsque, à la surprise générale, survinrent les tristes événements de sinistre mémoire que rien ne laissait présager au vu de la situation politique intérieure.

Sans vouloir revenir sur les péripéties de ce drame qu'une certaine campagne médiatique a voulu exploiter à des fins inavouables, il convient de s'interroger sur les vrais mobiles de ces massacres qu'aucune injustice ne pouvait justifier.

Les premières enquêtes ont révélé que des méthodes d'intoxication subversive avaient été utilisées auprès d'une partie de la population burundaise. La campagne de recrutement et d'intoxication amorcée par les extrémistes dans la clandestinité depuis des années a été intensifiée à la fin de l'année 1987. Des dizaines de tracts incitant une partie de la population à se

rebeller contre les autorités ont été distribuées dans certaines régions frontalières du nord du Burundi.

Pour emporter l'adhésion des hésitants, ces groupuscules sanguinaires ont distribué ou promis une somme d'argent déterminée à ceux qui assèneraient le coup fatal à un concitoyen.

Les paysans qui se sont rebellés ne sont donc que les exécutants d'un plan conçu ailleurs pour saper les fondements de l'unité nationale.

Les commanditaires des massacres commis au nord du Burundi n'avaient qu'un mobile : attirer l'attention du monde sur leurs prétentions, vu que la politique de la III<sup>ème</sup> République leur coupait l'herbe sous les pieds et ne leur permettait plus la moindre audience sur la scène internationale.

Sans leurs tribunes en Europe et ailleurs, ils risquaient de sombrer dans l'oubli et l'indifférence du monde entier.

La question posée est de savoir s'il faut provoquer de telles tragédies pour attirer l'attention de l'opinion sur un problème fût-il important.

Vous aurez donc constaté que les événements survenus au Burundi au mois d'Août dernier ont été provoqués par une agression extérieure, et qu'il ne s'agit pas d'un problème de domination tutsi, n'en déplaise au délégué du Mouvement International pour la Fraternité entre les Races et les Peuples. En fait les origines du problème ethnique au Burundi remontent à la colonisation dont il ne faudrait pas minimiser la responsabilité, car avant la colonisation, la conscience de l'appartenance ethnique, séculaire au Burundi, ne constituait pas un sujet conflictuel connu dans nos traditions orales.

On ne s'expliquerait pas autrement comment le peuple burundais aurait pu résister aussi longtemps aux coups

.../...

qui lui ont été portés s'il avait naturellement en lui les germes de la division comme le prétendent certains.

L'histoire du Burundi pré-colonial et colonial ne pouvant être traitée exhaustivement dans le laps de temps qui nous est imparti, et débordant de toute façon le cadre de notre intervention, nous recommandons à quiconque s'y intéresserait la lecture du petit fascicule que nous mettons à votre disposition sur les origines du problème ethnique au Burundi.

Monsieur le Président,

Honorables délégués,

Vous vous demandez sans doute ce qu'ont fait les autorités de la IIIème République pour essayer de résoudre définitivement le problème de l'unité nationale après les événements qui ont endeuillé le Burundi au mois d'Août dernier.

Il faut savoir tout d'abord que dès les premières heures qui ont suivi le retour à la paix dans les deux communes sinistrées, le Gouvernement de la République du Burundi a lancé un appel à tous les réfugiés afin qu'ils regagnent volontairement leur pays.

Le Gouvernement du Burundi a fait connaître les garanties accordées aux réfugiés burundais désireux de regagner leur pays, à savoir notamment celle de n'encourir aucune sanction pour des faits commis pendant les événements, et le rétablissement dans leurs patrimoines, leurs emplois, professions, établissements scolaires ou universitaires.

La suite ne s'est pas fait attendre : outre les rapatriements spontanés auxquels on avait assisté jusque là, des retours massifs se sont opérés à la fin de l'année dernière, si bien que sur les 63.000 réfugiés recensés au début par le H.C.R., il ne reste actuellement au Rwanda qu'un millier.

Le Gouvernement de la République du Burundi peut légitimement se féliciter de cette situation qui tient du

miracle politique.

En effet, un rapatriement de réfugiés aussi massif et en un laps de temps aussi court après les événements ayant provoqué leur exode, est un fait sans précédent dans l'histoire du continent africain.

Cet heureux dénouement démontre, s'il en était besoin, que les Burundais ayant regagné leur pays ont accepté les garanties que leur accordait le Gouvernement, et que la confiance règne entre tous les Burundais et leurs dirigeants.

Monsieur le Président,

Honorables délégués,

Le Gouvernement du Burundi, bien que secoué par la tragédie du mois d'Août dernier, n'a pas été découragé dans la poursuite de sa politique tendant à consolider l'unité nationale.

Au contraire, les événements ont amené le Président de la République à forcer l'allure sur la voie de l'unité nationale, avec l'appui de toutes les composantes de la Nation Burundaise.

Ainsi a-t-il procédé coup sur coup à la mise sur pied d'une commission consultative chargée d'étudier la question de l'unité nationale, et à la nomination d'un nouveau Gouvernement d'unité nationale avec à sa tête un Premier Ministre.

Ces deux actes traduisent clairement la volonté du nouveau Régime d'en finir avec les divisions ethniques avec leur cortège de malheurs.

Et dernièrement encore, soit le 25 Janvier de cette année, le Président de la République vient de pardonner tous les signataires de la lettre ouverte lui adressée le 22 Août 1988.

Aussi les personnes qui étaient emprisonnées suite à la signature de cette lettre ont-elles été libérées sur-le-champ.

Cette clémence du Chef de l'Etat à l'endroit des auteurs de la lettre ouverte, lettre dont tout le monde s'est accordé à

.../...

stigmatiser le caractère mensonger, diffamatoire, injurieux et hautement subversif, cette clémence donc s'inscrit dans le prolongement d'autres mesures politiques qu'il a déjà prises dans le sens du renforcement de l'unité nationale.

N'a-t-il pas dit lui-même qu'il n'est pas humain d'ajouter le drame au drame, et que ni le scepticisme, ni la provocation, ni le machiavélisme de certains ne viendront à bout de sa détermination à tourner la page pour réconcilier définitivement son peuple.

Nul doute donc que le Peuple Burundais réussira cette fois à gagner le pari de l'unité et de la fraternité, ayant maintenant à sa tête des guides qui lui en donnent les moyens, en prêchant d'abord par le bon exemple.

Monsieur le Président,

Pour conclure, ma délégation demande à la Commission des Droits de l'Homme de prendre acte des efforts louables consentis par le Régime de la IIIème République pour asseoir une société juste reposant sur le socle de la démocratie, de la justice sociale, du respect de la personne humaine et de ses droits inaliénables.

Nous demandons à la Commission d'encourager les dirigeants de la République du Burundi dans la voie qu'ils ont choisie, celle du dialogue et de la modération, celle de l'unité et de la paix, et de condamner sans réserve les théories extrémistes d'exclusion et de haine tribales, qui ont fait assez de morts de part et d'autre.

Enfin, nous réfutons catégoriquement la proposition faite à la Commission par une ONG qui se reconnaîtra, de désigner un rapporteur spécial qui serait chargé d'enquêter sur les prétendues violations des droits de l'homme au Burundi. Outre que ces violations sont une pure vue de l'esprit, cette proposition est injustifiée du fait que les pays membres de cette commission et les organisations internationales ont leurs



représentations à Bujumbura, qui peuvent fournir à la Commission, s'il en était besoin, les renseignements nécessaires.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Genève, le Février 1989.

+ + +  
+  
+ +